

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/031  Paraphe: <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/018</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 18

Votants : 19

POUR : 19 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-deux mars deux mille seize, à 18h30, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 15/03/2016

Mme MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : SIGNORET F ; DUGARD Y ; BOUILLON J ; MALVAUX A ; ETIENNE P ; COURVOISIER CLEMENT F ; GODART O ; ADAM C ; BESANCON T ; CORNEILLE JP ; LESUEUR P ; MANCEAUX C ; MATHIAS F ; MEIS M ; MERCIER A ; PAYEN F ; PIC JY ; SOUDANT G

Représentés : M. Dominique CARPENTIER donne pouvoir à Mme LESUEUR Patricia.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MOYENS 2016 AVEC L'UCIA DE VOUZIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la 2C2A notamment l'article 2-2 « Actions de développement économique intéressant l'ensemble du territoire » ;

Vu la délibération n°DC2012/50 du Conseil communautaire du 12 septembre 2012 validant l'accord cadre 2012/2017 avec l'UCIA de Vouziers ;

Considérant la volonté de la 2C2A d'intervenir activement pour maintenir et développer les activités commerciales locales ;

Considérant l'avis favorable remis par la commission Développement Economique lors de sa séance du 9 mars 2016 ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU COMMUNAUTAIRE :

- FIXE la subvention annuelle à 8 021 € au maximum
- VALIDE la convention de moyens pour 2016 à signer avec l'UCIA de Vouziers telle qu'annexée
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président,

Francis SIGNORET



## CONVENTION D'ATTRIBUTION DE MOYENS 2016 UCIA/2C2A

Entre

L'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale de Vouziers, ci-après dénommée l'UCIA, représentée par son Président, Hervé VILLANI ;

ET les partenaires suivant :

La Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Ardennes, ci-après dénommée la CCIT des Ardennes, représentée par son Président M. Géraud SPIRE,

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Ardennes, ci-après dénommée la CMA des Ardennes, représentée par son Président, M. Bernard DETREZ,

La Ville de Vouziers, représentée par son Maire, Yann DUGARD,

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, ci-après dénommée la 2C2A, représentée par son Président en exercice, Francis SIGNORET, dûment habilité par délibération n°DC2016/... du Bureau Communautaire en date du 22 Mars 2016 ;

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'attribution de moyens a pour objet de définir les moyens et objectifs affectés à l'UCIA par ses partenaires (la 2C2A, la CMA, la CCI, la ville de Vouziers) pour l'année 2016 conformément et en application de l'accord-cadre 2012-2017. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 Décembre 2016.

### Article 2 : Engagements de l'UCIA

Compte tenu de la volonté de la 2C2A et des partenaires signataires de l'accord cadre 2012-2017 d'accompagner l'UCIA pour promouvoir le commerce local, dynamiser le territoire, et participer au développement économique local en partenariat avec les collectivités, l'UCIA s'engage à assurer les missions suivantes :

- **Poursuite de la dynamisation de l'association permettant la mise en œuvre du plan d'actions 2012/2017**

L'association poursuivra sa démarche de structuration et de dynamisation dans le but d'acquiescer davantage d'autonomie financière en poursuivant une démarche de réduction de ses charges et d'augmentation de ses recettes.

Elle développera des actions génératrices de recettes et veillera à développer le nombre d'adhérents en prospectant sur l'ensemble du territoire de la 2C2A. L'association fournira à la 2C2A le bilan et le compte d'exploitation 2016 certifié, accompagné d'une analyse financière par action.

Un récapitulatif du nombre d'adhérents précisant la répartition géographique devra également être fourni étant rappelé que l'accord cadre fixe un objectif de 120 adhérents à horizon 2017.

- **Pérennisation et développement des événements commerciaux :**

En 2016, l'UCIA organise la 64<sup>ème</sup> édition de la Foire artisanale et commerciale de Vouziers en mai, une carte de fidélité, une animation de Saint Valentin, une animation de Pâques, un marché nocturne,

un marché paysan, une braderie/semaine des commerçants, un loto et un marché de Noël qui font l'objet de dépenses prévisionnelles annexées à la présente convention.

L'annexe n°3 de la présente convention précise les objectifs qualitatifs et quantitatifs confiés à l'UCIA pour 2016.

L'association veillera à proposer des événements commerciaux innovants et développera des actions sur l'ensemble du territoire de la 2C2A.

**Article 3 : Participation financière et modalités de versement**

Pour permettre à l'UCIA de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, les partenaires pourront attribuer à l'association, chaque année, un concours financier sous forme d'une subvention, au vue du plan d'actions présenté par l'association.

Au titre de l'année 2016, conformément au budget de fonctionnement proposé par l'UCIA et accepté par l'ensemble des partenaires de la présente convention, la participation financière maximale pour chacun des partenaires et les modalités de versement de chacun des partenaires concernés sont fixées en annexes de la présente convention.

Un compte rendu financier de l'association, accompagné d'un rapport d'activités qualitatif et quantitatif inspiré du programme d'actions 2016 sera présenté à l'ensemble des partenaires avant le 31/03/2017 DERNIER DELAI.

**Article 4 : Durée de la convention**

La présente convention est consentie pour une durée d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016.

**Article 5 : Modification de la convention**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant accepté par les deux parties.

Tout avenant pourra modifier les articles de la présente convention à l'exception des articles 1 et 5.

**Article 6 : Résiliation de la convention**

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception postale valant mise en demeure.

*Fait à Vouziers, le ..... en cinq exemplaires originaux.*

Le Président de la 2C2A,  
Francis SIGNORET

Le Président de l'UCIA,  
Hervé VILLANI

Le Président de la CCI,  
Géraud SPIRE

Le Président de la CMA,  
Bernard DETREZ

La Ville de Vouziers,  
Yann DUGARD

**ANNEXE 1 A LA CONVENTION DE MOYENS 2016  
PARTICIPATION FINANCIERE ET MODALITES DE REGLEMENT  
UCIA / 2C2A**

Pour permettre à l'UCIA de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, la 2C2A attribue à l'UCIA un concours financier sous forme d'une subvention.

Conformément au budget de fonctionnement proposé par l'UCIA et accepté par la 2C2A (annexé à la présente convention), la participation financière maximale de la 2C2A pour l'année 2016 s'élève à **8 021€**.

Cette subvention accordée à l'association l'UCIA correspond aux besoins nécessaires pour mener les missions décrites à l'article 2 de la convention de moyens 2016 :

**Soutien à la pérennisation et au développement des évènements commerciaux :** Subvention de **5 000€**  
**4000 €** pour les animations distractives de la Foire représentant 21.68 % du montant des dépenses éligibles correspondant aux animations distractives, soit **18 450 €**  
**1000 €** pour le Marché de Noël 2016 : 33.33% des dépenses éligibles d'animations distractives, soit **3 000€**

**Soutien à l'ingénierie :** Subvention maximale de **3 021€** représentant le reste à charge de l'UCIA sur les frais d'ingénierie supportés par l'association au titre de 2016 et déduction faite des aides de l'Etat obtenues pour le contrat aidé (**12 977 € - aides de l'Etat sur contrat aidé estimé à 9 956 €**)

**Modalités de versement de la subvention à l'UCIA par la 2C2A :**

La subvention sera versée en deux fois selon le planning suivant :

- A la signature de la présente convention : versement d'un montant de **4 500 EUROS**
- **Avant le 28 février 2017** et sur présentation du compte-rendu financier, accompagné du rapport d'activités, incluant ses annexes financières, versement du solde de la subvention dans la limite de la participation financière définie à l'article 3.

Fait à Vouziers, le

Le Président,

Francis SIGNORET

Le Président,

Hervé VILLANI

**ANNEXE 2 A LA CONVENTION DE MOYENS 2016  
CONTRIBUTION LOGISTIQUE ET ANIMATION FOIRE  
UCIA / VILLE DE VOUZIERIS**

Pour permettre à l'UCIA de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, la ville de Vouziers

Pour permettre à l'UCIA de mener à bien les objectifs fixés d'une part, et de respecter les engagements de la présente convention d'autre part, la ville de Vouziers apporte à l'UCIA un soutien logistique et organise la manifestation « Aux HaZ'Arts des rues » à l'occasion de la journée du dimanche de la Foire de Vouziers, édition 2016.

Conformément au budget de fonctionnement proposé par l'UCIA et accepté par la Ville de Vouziers (annexé à la présente convention), la participation de la ville de Vouziers pour l'année 2016 s'élève à **17 091,47€ décomposée comme suit :**

- Contribution logistique pour la Foire 2016 : 11 120.50 €
- EDF (Branchement coffrets forains) 1 470.97 €.
- Animation du Dimanche de la Foire « Aux HaZ'Arts des rues » et communication sur l'évènement 4 500 €

Fait à Vouziers, le

Le Maire,

Yann DUGARD

Le Président,

Hervé VILLANI

**ANNEXE 3 A LA CONVENTION DE MOYENS 2016  
PRECISIONS SUR LES OBJECTIFS CONFIES  
A L'UCIA DE VOUZIER**

Dans le cadre de l'accord pluriannuel 2012-2017, des objectifs annuels sont fixés à l'UCIA en accord avec ses partenaires et en contrepartie d'un engagement financier.

Pour 2016, les objectifs fixés sont :

**A. Nombre d'adhérents :**

L'objectif est d'atteindre 85 adhérents auprès de l'association sur l'ensemble du territoire communautaire

- Il s'agit de faire adhérer des nouveaux inscrits cette année et de regagner des adhésions perdues.
- Sensibilisation et fédération des commerçants et artisans sur l'ensemble de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, sédentaires et non sédentaires.

**B. Animations 2016 :**

Animation Saint Valentin

Animation commerciale du 1er février au 13 février 2016.

Les clients rempliront un bulletin de participation auprès des commerçants, qu'ils déposeront dans une urne. Le dernier jour de l'opération, les bulletins seront récupérés puis un tirage au sort aura lieu.

Les lots à gagner sont : 1 bijou d'une valeur de 300 €, 3 repas pour 2 personnes d'une valeur de 60 € et 2 bouquets de fleurs d'une valeur de 20 €.

Animation financée par les commerçants participants via la vente du kit.

Animation de Pâques

Animation commerciale du 14 mars au 26 mars 2016.

Les clients devront deviner le poids du lapin en chocolat se situant dans chaque magasin participant.

Ils inscriront leur estimation sur une feuille. Le dernier jour de l'opération, dans chaque commerce, la personne qui se rapprochera le plus du poids gagnera le lapin, d'une valeur de 20 €, la seconde et la troisième personne un bon d'achat d'une valeur de 5€.

Animation financée par les commerçants participants via la vente du kit.

Foire :

La foire aura lieu les 5, 6, 7 et 8 mai 2016. L'UCIA va, cette année, repenser la foire. Comme suite à un sondage effectué sur les réseaux sociaux, il ressort que les gens attendent de voir des produits du terroir, des animations pour enfants et des animations commerciales.

L'UCIA créera donc un «Village du savoir-faire Ardennais» qui regroupera les produits de l'Argonne ardennaise ainsi que des créateurs (arts, bijoux, etc.).

Un salon de la voiture d'occasion sera également créé, ouvert aux professionnels et aux particuliers.

Egalement, il est prévu la mise en place d'un salon des antiquaires, qui sera aussi ouvert aux associations qui peuvent être complémentaires (crochet, patchwork, etc.)

Organisation d'un concours de dessin sur les 4 jours. Un stand sera mis en place avec des feuilles et des feutres. Chaque enfant participant recevra une petite récompense (un partenariat va être entrepris avec Lu). Tous les dessins seront ensuite exposés aux Tourelles (à valider – en contact avec Amélie Rossi).

Un marché aux fleurs aura lieu, en même temps, dans la rue Etienne Valeur.

Semaine commerciale :

3 bouteilles de champagne seront à gagner par commerçant participant par tirage au sort dans la boutique.

Un tirage au sort commun permettra de gagner 3 voyages pour 2 personnes au château de Vaux Le Vicomte avec transport et dîner.

#### Marché nocturne

Un marché aura lieu sur la place Carnot à Vouziers le vendredi 24 juin (DATE A CONFIRMER).

PROJET EN COURS D'ETUDES : Ouvrir le marché aux particuliers (brocante). Mettre en place une buvette et une petite restauration par l'UCIA (frites, barbecue).

#### Braderie/semaine des commerçants

La semaine des commerçants aura lieu du 12 au 17 septembre 2015 (DATE A CONFIRMER).

La braderie aura lieu le 17 septembre (DATE A CONFIRMER).

Le projet entier est à déterminer ainsi que le budget mais cette animation sera autofinancée par les commerçants participant.

#### Loto :

Le 22 octobre aura lieu la troisième édition du loto de l'UCIA.

#### Saint Nicolas

L'animation aura lieu le samedi 3 décembre, en même temps que le Téléthon, pour lequel l'UCIA est accréditée.

#### Marché de Noël :

Le 15ème marché de Noël aura lieu les 16,17 et 18 décembre. Son déroulé exact sera établi après un sondage qui sera effectué auprès des exposants du marché de Noël 2015.

A ce jour, il en reste encore tôt pour définir le programme complet.

L'Harmonie de Vouziers et Les Petites Ondes seront présentes pour un concert. La venue du Père Noël sur les 3 jours et le partenariat avec Lu pour la distribution de gâteaux seront renouvelés.

L'animation « Boisson chaude » consistera à remettre aux clients des magasins participants un ticket à échanger sur le stand UCIA du marché de Noël en échange d'un verre de vin chaud, d'un café ou d'un chocolat chaud. Elle aura lieu du 7 au 18 décembre.

L'animation « Joyeuses Fêtes » aura lieu du 19 au 31 décembre pour sa seconde édition. Une urne contenant des bouchons sera placée chez les commerçants participants. L'un des bouchons sera de couleur. La personne qui sortira le bouchon coloré remportera une bouteille de champagne ou une bûche pour 6 personnes.

#### Marché Paysan

Mise en place d'un marché paysan tous les deuxièmes mercredi de chaque mois à partir de mars.

Une buvette sera tenue par l'UCIA afin d'augmenter les recettes de l'association.

Cette action expérimentale sera organisée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Il y a une demande sur le Vouzinois pour ce type de marché. Il va contribuer au développement des producteurs de la région et bénéficiera aux commerçants par la venue d'une nouvelle clientèle sur la place Carnot, au cœur de Vouziers.

#### **C. Programme de fidélisation :**

Mise en place de la carte fidélité commune aux commerçants. La carte est composée de 15 cases. Pour être valable, la carte doit avoir les 15 cases tamponnées par au moins 5 commerçants différents dont 3 cases maximum par commerçant. Une fois la carte pleine, la personne doit laisser sa carte chez un commerçant en échange d'une nouvelle. A chaque fin de trimestre, les cartes sont ramassées et un tirage au sort est effectué pour faire gagner des bons d'achats. Les bons d'achats sont offerts par chaque commerçant (1 par trimestre) de la valeur de son choix.

En conclusion, depuis plusieurs années, l'UCIA de Vouziers a entamé une démarche visant à redresser son budget en stabilisant les recettes et à développer des animations nouvelles engageant l'ensemble du territoire, notamment via la création de marchés intéressant une plus grande part des acteurs économiques du territoire.

L'objectif pour 2016 consiste à poursuivre cette dynamique afin de répondre aux préconisations de la convention cadre 2012-2017.

Fait à Vouziers, le

Le Président,

Hervé VILLANI